

## Conditions d'acceptation de l'offre :

- Peut participer à la vente toute personne physique qui s'engage à habiter elle-même, pendant au moins 20 ans, le logement en question.
- Les offres sont à introduire sous double pli fermé, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit en mains-propres à la réception du FDL contre échange d'un récépissé faisant foi au plus tard le **le vendredi 3 mars 2017 à 17h00** ;
- le pli extérieur portera la mention « NE PAS OUVRIR », le n° du logement la maison pour laquelle l'offre est faite, et le nom du candidat ;
- les pièces à joindre obligatoirement sous peine de nullité au dossier de candidature sont :
  - le formulaire officiel, dûment complété et signé ;
  - copie(s) des pièces d'identités ;
  - certificat indiquant la composition de ménage ;
  - copies des 3 dernières fiches de revenus ;
  - lettre de garantie bancaire.
- Un même candidat ne peut introduire qu'une seule offre, et pour un seul bien ;

L'ouverture des enveloppes se fera le **vendredi 10 mars 2017 à 10h00** en séance ouverte avec la présence des candidats uniquement (les représentants ne seront pas admis) dans les locaux du FDL. La vérification de la conformité des offres se fera ultérieurement.

### La sélection de l'acquéreur se fera de la manière suivante :

- Si 5 offres ou plus : retrait des valeurs extrêmes puis sélection de l'offre la plus proche de la moyenne entre l'offre la plus basse et l'offre la plus élevée (\*) ;
- Si 4 ou 3 offres : sélection de celle qui se rapproche le plus de la moyenne entre l'offre la plus basse et l'offre la plus élevée (\*) ;
- Si 2 offres : sélection de l'offre la moins élevée (\*) ;

*\* En cas d'ex-aequo, le dossier sélectionné sera celui du candidat qui présente le plus bas revenu par-rapport au ménage.*

- Si 1 offre : sélection automatique de cette offre ;

Le candidat sélectionné sera ensuite invité à signer un compromis de vente.

Si aucune offre valable n'est présentée, le bien sera remis en vente en gré-à-gré.